

Publication Date	27 November, 2017
Enforcement Date	28 November 2017
Subject	Debt Securities – Settlement Shaping Titres obligataires – Taille de Dénouement
Market	Fixed Income
Notice repealed	This Notice supersedes Notice n° 2017-088 Cet Avis annule et remplace l’Avis n°2017-088

~~~~~

The settlement shaping process described hereafter shall apply to German debt Transactions and to French, Spanish and Belgian government debt Transactions.

The purpose of this process is to optimise the efficiency of settlement of Transactions on debt Securities and to improve the relevant market liquidity.

In this framework and pursuant to article 3.4.2.3 of the Clearing Rule Book, LCH SA divides the settlement instructions in regular parcels equal to a pre-defined amount (the shape size).

The shape size is **€ 50,000,000** by nominal value, per settlement instruction. This parameter could change following future market consultation.

Such division of the settlement instructions shall be performed by LCH SA when the T2S autopartialing cannot be utilized in the settlement chain and may be offered upon request of Clearing Members in other cases.

LCH SA shall send the settlement instructions to the relevant central Securities depository or Securities settlement system within the course of the Clearing Day within the timeframe set-up in another Notice.

If you have any questions and/or remarks,  
**Please contact:** [Legal.SA@lch.com](mailto:Legal.SA@lch.com)

~~~~~

~~~~~

Le processus décrit ci-après est applicable aux Titres obligataires allemands ainsi qu'aux Titres obligataires émis par l'Etat français, l'Etat espagnol et l'Etat belge.

Ce processus a pour objet d'optimiser l'efficacité du règlement/livraison des Transactions sur les Titres obligataires et d'améliorer la liquidité du marché correspondant.

Dans ce cadre et conformément à l'article 3.4.2.3 des Règles de la Compensation, LCH SA divise les instructions de règlement/livraison en parts égales d'un montant prédéterminé (taille de dénouement).

La taille de dénouement est de **50.000.000 €** en valeur nominale et par instruction de règlement/livraison. Ce paramètre peut changer selon accord avec le futur marché correspondant.

Une telle division des instructions de règlement/livraison doit être effectuée par LCH SA lorsque l'autopartialing en T2S ne peut être utilisé dans la chaîne de dénouement et peut être offerte par LCH SA sur demande des Adhérents Compensateurs dans tous les autres cas.

LCH SA envoie les instructions de règlement/livraison au Dépositaire Central d'Instruments Financiers concerné ou au système de règlement d'Instruments Financiers tout au long de la Journée de Compensation dans un délai mentionné dans un autre Avis.

Pour toute question ou commentaire,  
**Merci de contacter :** [Legal.SA@lch.com](mailto:Legal.SA@lch.com)